

Dégel du point d'indice : **C'est insatisfaisant !!!**

Ce mardi, Stanislas GUERINI, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a reçu les syndicats à l'occasion d'une conférence sur les salaires dans le public. Il a donc annoncé que la valeur du point d'indice de la fonction publique, qui sert à calculer le traitement de base des 5,7 millions d'agents, sera revalorisé de 3,5 % dès le 1^{er} juillet prochain. Sa valeur mensuelle basculerait de 4,68602 à 4,85003.

Cette hausse n'est malheureusement pas à la hauteur des attentes. En effet, le point d'indice est gelé depuis 2010 soit 12 ans de disette pour les fonctionnaires hormis une aumône en 2017 avec 0,6 %. Cela ne constitue pas de réelles avancées salariales dans la mesure où l'inflation galope au fil des mois. Elle oscille aujourd'hui autour des 5,5 % et devrait atteindre les 7 % d'ici la fin de l'année selon les économistes.

Le ministre a également annoncé des mesures complémentaires. A savoir : la reconduction de la GIPA en 2022, extension du forfait mobilité durable, augmentation de 7 % de la prestation restauration à l'État et la revalorisation des premiers échelons de la catégorie B.

Sur ce dernier point, comment ne pas réagir ? En effet, les grilles indiciaires « type » de la fonction publique sont devenues obsolètes et particulièrement ceux de la catégorie C. En effet, un surveillant reste 3 ans et ½ à l'indice 352 et que dire d'un adjoint administratif classé C1 qui durant 9 années stagnera à ce même indice.

Y'a pas un problème là ???

La CGT Pénitentiaire exige une refonte totale des grilles type de rémunération de la catégorie B et C pour les personnels administratifs mais également une réforme en profondeur des grilles du personnel du corps et d'encadrement de personnel de surveillance. Les agents doivent pouvoir se projeter dans leur déroulé de carrière et à l'heure d'aujourd'hui, camper plusieurs années sur un même indice de rémunération est inconcevable. La fonction publique et le ministre de la Justice doivent revoir leur copie.

Cette revalorisation du point d'indice marque une volonté du gouvernement de revaloriser ses fonctionnaires mais reste insuffisant. 3,5 % sur les 12 ans de disette, ce n'est pas cher payé. La CGT revendique une hausse de la valeur du point d'indice de 10 %.

La lutte continue !!!!

Montreuil, le 28 juin 2022.